



Contrat Local de Santé du Pays Auxois Morvan 2017-2019

I- LES SIGNATAIRES DU CONTRAT LOCAL DE SANTE :

D'UNE PART

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté
Le Diapason
2 Place des Savoirs
21035 DIJON cedex
Représentée par son Directeur Général Monsieur Christophe LANNELONGUE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Auxois Morvan
13 Rue de l'Hôtel de Ville
21350 VITTEAUX
Représenté par sa présidente Madame Catherine SADON

Le Conseil Départemental de Côte-d'Or
53 bis rue de la Préfecture
21035 DIJON
Représenté par son Président Monsieur François SAUVADET

CO-PILOTES du Contrat Local de Santé,

ET D'AUTRE PART

L'Etat
Représenté par le Sous-Préfet de Montbard, Monsieur Joël BOURGEOT

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
Représenté par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY

Le Centre Hospitalier de Semur en Auxois
Représenté par son directeur Monsieur Marc LECLANCHE

- Le Centre Hospitalier Haute Côte d'or
Représenté par son directeur Monsieur Bernard ROUAULT

Le Groupement des Professionnels de santé du Grand Ouest Dijonnais
Représenté par son Président Docteur Jean Paul FEUTRAY

Le Groupement des Professionnels de santé de l'Auxois Morvan
Représenté par son Président Docteur Jacques LACHARME

II- LE CADRE REGLEMENTAIRE :

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158

Vu l'article L1434-10 du Code de la Santé Publique : « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social».

Vu le Projet Régional de Santé 2012-2016 adopté par l'ARS Bourgogne le 29 février 2012

Vu la délibération du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Auxois Morvan du 3 octobre 2016

Vu la délibération du Conseil Départemental du 17 octobre 2016

Vu l'avis de la Conférence de territoire de la Côte d'Or en date du 17 octobre 2016.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Titre 1. Le champ du contrat

Article 1- Les fondements

Le contrat local de santé est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé (cf. la liste des partenaires identifiés à l'Article 5). Il a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé.

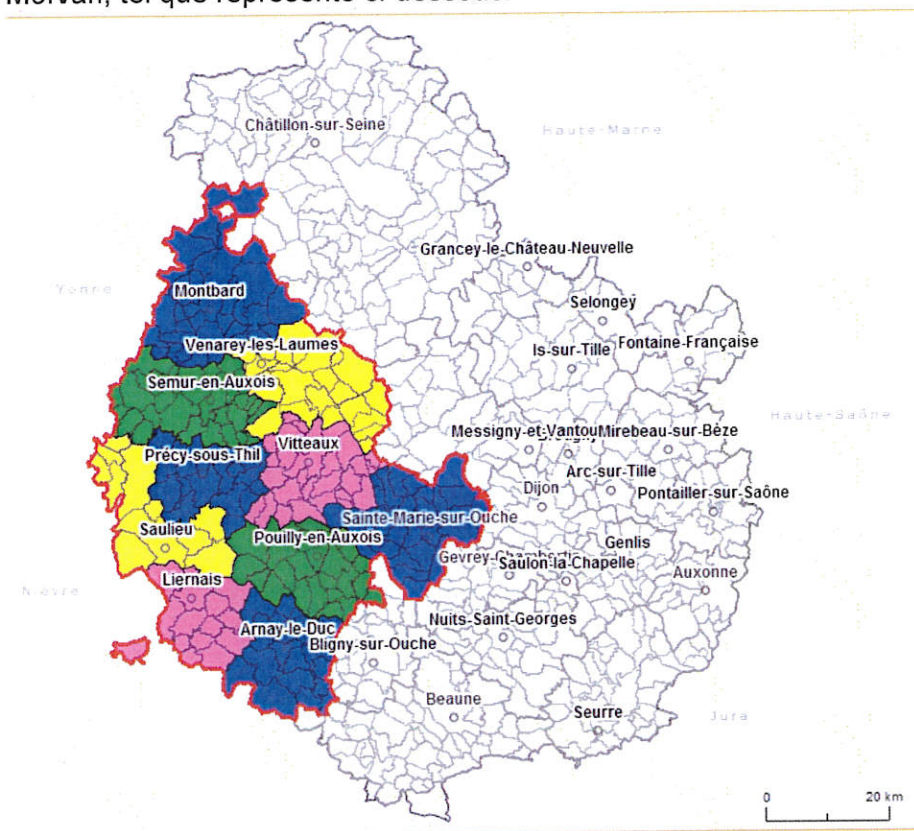
Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé et dans la convention cadre signée avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or en novembre 2014 :

- en assurant à ce niveau la coordination des financeurs et des politiques impactant la santé, mais aussi la coordination des acteurs,
- en s'appuyant sur les initiatives de démocratie sanitaire telles que la conférence de territoire ou des réunions publiques,
- en visant un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Cette démarche vise également à répondre, dans un souci de coordination des politiques publiques et de recherche de l'équilibre de l'offre de services sur l'ensemble du département, aux enjeux sanitaires, médico-sociaux et sociaux du territoire.

Article 2- Contexte territorial du Pays Auxois Morvan

Le contrat couvre le territoire du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du pays de l'Auxois Morvan, tel que représenté ci-dessous.



Carte du territoire du PETR du Pays de l'Auxois Morvan (les couleurs représentent les Communautés de communes)

Il compte 66 620 habitants et 237 communes. Son périmètre comprend 10 communautés de communes.

Géographiquement, il couvre une partie du Morvan et l'Auxois et s'étend sur 2 990,79 km².

La population du territoire correspond à une densité moyenne de 21,7 habitants/km², ce qui est bien inférieur à la densité à l'échelle du département de la Côte-d'Or (60,5 habitants au km²). Le nombre d'habitants reste relativement stable depuis une quarantaine d'années.

Le Pays s'organise en 7 bassins de vie (sur 4 cantons) : intégralement ceux de Pouilly-en-Auxois, Saulieu, Semur-en-Auxois, Vitteaux et partiellement ceux d'Arnay-le-Duc, Montbard et Venarey Les-Laumes.

Le territoire s'appuie sur les deux principales communes (Semur-en-Auxois et Montbard) qui concentrent respectivement, au 1er janvier 2014, 4 573 et 5 668 habitants. D'autres bourgs centres affichent une population comprise entre 3 000 et 1 500 habitants, comme Venarey-Les Laumes, Saulieu, Arnay-le-Duc, ou encore Pouilly-en-Auxois.

Le territoire est desservi par plusieurs axes routiers (RD 906 et 981) et autoroutiers (A6 et A38) et par la gare TGV à Montbard.

Afin de faciliter l'élaboration d'un futur projet de santé sur ce territoire, l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) de Bourgogne a réalisé, en décembre 2011, un portrait socio-sanitaire du Pays Auxois Morvan, révélant des indicateurs de mortalité et de morbidité relativement élevés supérieurs à la moyenne nationale, et des taux d'hospitalisation plus élevés qu'en moyenne en Bourgogne.

○ **La santé des personnes âgées : des indicateurs liés au vieillissement du Pays :**

- 5000 séjours hospitaliers par an concernent des personnes âgées de 75 ans et plus.
- Les motifs les plus fréquents sont :
 - Les affections cardio-vasculaires (15,5%)
 - Les maladies de l'œil (9,5%)
 - Les maladies de l'appareil digestif (7,5%)
 - Les tumeurs (6,9%)
 - Les lésions traumatiques et empoisonnements (6,7%)
- 156,8/1000 habitants de 75 ans et plus à domicile, dans le Pays, sont bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ce qui dépasse la moyenne régionale (151,2%) et nationale (140,7%).

○ **L'accès aux services de soins de ville comme à l'hôpital plus difficile dans l'Auxois-Morvan qu'en moyenne dans la région et en France :**

- Le Pays connaît une faible densité de professionnels de santé.
- Les temps d'accès moyens théoriques à des urgences hospitalières varient (en 2011) de 10 à 28 minutes dans les cantons du Pays, et sont globalement supérieurs à la moyenne régionale (14 minutes) et à la moyenne nationale (11 minutes).
- Les services de soins hospitaliers de proximité sont présents :
 - Centre Hospitalier de Semur en Auxois, Centre Hospitalier de la Haute Côte-d'Or et plus particulièrement les sites de Montbard, Vitteaux, Saulieu, Alise St Reine.

○ **Quelques éléments sur la santé des plus jeunes :**

- 14,5% des naissances ont nécessité une hospitalisation pendant la grossesse.
- 6,1% des nouveau-nés sont nés avant terme et 5,5% pesaient moins de 2500g.
- Les pathologies les plus fréquentes dépistées lors de l'examen dans le cadre des bilans de santé à 6 ans sont : les troubles visuels (5,8%), les problèmes de santé bucco-dentaire (6,2%), les problèmes de surpoids et d'obésité (2,7%), les troubles du langage (2,1%), les troubles de l'audition (1,6%)

Des atouts à renforcer

Des réponses à certains besoins de soins développées sur le territoire :

- Une préoccupation affichée par les services régionaux de l'État et de l'Assurance Maladie pour attirer/maintenir les professionnels de santé sur le territoire.
- La bonne couverture du territoire par les services territorialisés du Conseil Départemental via les Agences Solidarité et Famille de Montbard et de Beaune (service social de polyvalence, prévention et protection de l'enfance, PMI, centre de planification...)
- Une bonne desserte en services de soins aux personnes âgées à conserver et déconcentrer.
- Un pôle de santé porté par les professionnels libéraux.
- Un territoire bien équipé en services et établissements médico-sociaux ; un éventail d'aides possibles en établissement d'hébergement pour personnes âgées et structures pour personnes handicapées adultes et enfants.

Des éléments ni forts ni faibles, potentiellement positifs

Des caractéristiques sociodémographiques et environnementales pouvant susciter de nouveaux services :

- Des besoins des services, au-delà du soin, croissant avec l'augmentation de la population âgée.
- Un environnement naturel de qualité à sauvegarder en agissant sur les sources de pollution de l'eau et de l'air en particulier.
- Un habitat locatif à développer et un habitat ancien à rénover (attractivité du territoire et amélioration de l'autonomie énergétique)

Des points pouvant être améliorés

- Poids des comportements à risques (addictions, accidents, suicides...) dans la mortalité prématurée «évitable».
- Difficultés de mobilité et éloignement du pôle dijonnais et des services spécialisés influant sur la détection tardive de certaines pathologies.
- Méconnaissance des structures et des professionnels sanitaires et sociaux.
- Manque de communication et d'échanges entre professionnels, de réflexion collective.

Article 3- Les orientations stratégiques

Le Contrat Local de Santé a pour objectifs d'articuler les différentes politiques en matière de santé (actions menées localement dans le cadre du Projet Régional de Santé, actions de prévention diverses et actions résultant des démarches locales de santé), et de répondre à des enjeux sanitaires sur un territoire donné, partagé avec les collectivités territoriales.

Les pilotes (Agence Régionale de Santé, Pays, Conseil Départemental) veilleront à intégrer des objectifs et actions s'articulant autour des priorités stratégiques suivantes :

- I. Renforcer les soins de proximité
- II. Améliorer les parcours de santé :
 - maternité et parentalité
 - adolescents et jeunes adultes
 - santé mentale et psychiatrie
 - cancers
 - personnes âgées

Les modalités de réalisation de ces orientations stratégiques sont déclinées dans des fiches actions annexées au présent contrat.

Titre 2. L'objet du contrat et les engagements des partenaires

Le présent contrat, dont le but général est d'améliorer la santé des habitants, de réduire les inégalités de santé repérées sur le territoire mais aussi d'optimiser le parcours de santé des personnes, a pour objectifs :

- d'une part, de définir les actions à mettre en œuvre sur la durée du contrat qui répondent aux orientations arrêtées en commun par les partenaires et qui s'inscrivent naturellement dans les orientations stratégiques énoncées à l'article 3 susvisé,
- d'autre part, de fixer les modalités de coopération entre les parties.

Article 4- Objectifs et actions du contrat

Dans ce contexte et à partir des éléments connus et partagés, les signataires ont identifié deux orientations prioritaires qui ont été déclinées en objectifs et actions, en lien avec l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche, ceci dans le but de promouvoir la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Ces orientations issues des réflexions des groupes de travail visent à répondre aux préoccupations des acteurs de terrain et ont pour objet :

- de renforcer les soins de proximité,
- d'améliorer les parcours de santé.

A. Renforcer les soins de proximité

Dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale (densité de médecin inférieure à la moyenne départementale), les signataires du présent contrat s'engagent à décliner sur le territoire les axes et les engagements du Pacte Territoire Santé, en veillant tout particulièrement à intégrer des réflexions menées dans le cadre du développement, de la coordination auprès des professionnels du premier recours et d'une stratégie pour favoriser l'installation des jeunes médecins.

- **Fiche action n°1** : développer la fonction d'appui aux professionnels de santé du 1^{er} recours dans les parcours de soins.

- **Fiche action n°2** : développer une stratégie pour favoriser la démographie médicale.

B. Améliorer les parcours de santé

Parcours maternité et parentalité :

D'après le portrait socio-sanitaire du Pays, 14,5 % des naissances d'enfants domiciliés dans le Pays ont nécessité une hospitalisation pendant la grossesse, du fait de problèmes rencontrés durant la grossesse et ou de l'éloignement de la mère d'un lieu d'accouchement adapté.

Par ailleurs, 6,1 % des nouveau-nés sont nés avant terme et 5,5 % pesaient moins de 2 500 g. De plus, près des deux tiers des femmes (63,8%) ont débuté un allaitement maternel à la maternité.

Il est ainsi apparu, lors des réflexions des groupes de travail, la nécessité d'agir autour de cette thématique et plus particulièrement sur l'amélioration de la prise en charge des femmes enceintes et de l'enfant de moins de 3 mois.

Fiche action n°3 : adapter les réponses de prise en charge autour de la périnatalité aux besoins de territoire, et notamment permettre une meilleure prise en charge des femmes enceintes et de l'enfant de moins de 3 mois.

Parcours adolescents et jeunes adultes :

L'objectif est de poursuivre et d'amplifier les actions à destination des jeunes et des intervenants de terrain dans le but de préserver la santé des adolescents et de leur permettre d'être davantage acteur de leur santé, tout en développant le repérage précoce des situations et conduites à risque.

Dans ce cadre, les parties se sont engagées à conforter les partenariats existants, à accompagner les parents et les professionnels dans la promotion de la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes.

- **Fiche action n°4** : accompagner les parents et les professionnels dans la promotion d'une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité physique, en lien avec les recommandations du PNNS, auprès des enfants et des jeunes.
- **Fiche action n°5** : assurer la coordination des acteurs et développer des démarches et des projets coordonnés de prévention des comportements à risques des jeunes du pays Auxois Morvan.
- **Fiche action n°6** : développement de l'éducation à la santé des jeunes.
- **Fiche action n°7** : promotion de la santé des enfants et des jeunes en milieu scolaire et périscolaire.
- **Fiche action n°8** : contribuer au mieux-être et à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes sur le pays Auxois Morvan.

Parcours santé mentale et psychiatrie :

La santé mentale constitue un défi important dans la mesure où 30% des Français sont concernés par un problème plus ou moins grave de santé mentale (rapport IGAS/aout 2011).

Dans le cadre des groupes de réflexion, nonobstant les problématiques concernant l'offre, et en particulier le manque de lits de pédopsychiatrie, est apparue la nécessité d'améliorer l'interconnaissance des acteurs afin de garantir la continuité du parcours de soins.

- **Fiche action n°9** : renforcer les modalités de coordination et de coopération entre les acteurs de la santé mentale.

Parcours cancer :

Les causes des décès prématurés sont principalement les cancers (25,7 % des décès tous âges) D'après le portrait socio-sanitaire du Pays, 54,2 % des décès prématurés sont considérés comme évitables par des actions sur les comportements individuels et par un recours plus précoce et plus approprié au dispositif de soins.

Face à ce constat, les partenaires ont souhaité promouvoir le dépistage organisé des cancers du sein et du colon afin de diminuer l'impact des maladies chroniques.

- **Fiche action n°10** : inciter au dépistage des cancers du sein et du colon

Parcours personnes âgées :

La problématique du vieillissement de la population constitue l'un des enjeux majeurs de santé publique.

Le Pays compte 6 680 personnes âgées de 75 ans ou plus.

Dans ce contexte, la préservation d'une qualité de vie optimale, et de l'autonomie des personnes âgées vivant à domicile est au cœur des préoccupations des partenaires.

Plusieurs stratégies d'action ont été ainsi identifiées, notamment l'appui aux actions de prévention et de maintien de l'autonomie, l'articulation entre les acteurs ainsi que l'accompagnement aux aidants.

- **Fiche action n°11** : appui aux programmes de prévention à travers la promotion du Programme Santé Séniors.
- **Fiche action n°12** : développer l'articulation entre les acteurs œuvrant sur le territoire à travers le déploiement de la MAIA départementale.
- **Fiche action n°13** : développer le soutien aux aidants.

C. Améliorer la prise en charge médico-sociale

La couverture du territoire en structures médico-sociale est globalement satisfaisante et permet d'apporter une réponse locale aux besoins de prise en charge lorsque le maintien à domicile n'est plus envisageable.

Néanmoins, il a été souligné un besoin de coordination dans la prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées de même que la nécessité d'articulations et la mise en place de

passerelles entre les structures pour permettre la continuité du parcours de soins et de vie des personnes handicapées vieillissantes.

En outre, suite aux recommandations émises par la Haute Autorité de Santé en matière de pratiques professionnelles et sur la base des besoins et des attentes des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, l'ARS a lancé un programme de prévention (Objectif Mieux Etre Grand Age Hébergement) qui vise à préserver la qualité de vie et à limiter les incapacités liées au grand âge.

- **Fiche action n°14** : appui aux programmes de prévention à travers le déploiement du programme OMEGAH.

Article 5- Les partenaires

Au vu des thématiques prioritaires et des actions retenues dans le CLS, les partenaires institutionnels et associatifs identifiés sont :

- L'Etat (Services préfectoraux, délégués du Préfet, Education Nationale, DDT,...)
- Le Conseil Régional
- Les communes et CCAS du Pays
- Les établissements scolaires
- Les Centres Hospitaliers
- Les Groupements de Professionnels de Santé intervenant sur le Pays
- Les Maisons de Santé Pluri-professionnelles
- Les établissements médico-sociaux
- Les associations et acteurs œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées (ADMR, Mutualité Française Bourguignonne, MSA, CARSAT, ...)
- Les associations et acteurs de la prévention (IREPS, Mutualité Française Bourgogne, Pôle Gérontologie Interrégionale B/FC, ANPAA 21, SEDAP, ADECA 21, Maison départementale des adolescents,...)
- Les centres sociaux

Article 6- Les engagements des signataires

L'ARS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens permettant la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat. Elle s'engage, en outre, à cofinancer le poste d'animateur santé du territoire à hauteur de 50% de la dépense engagée, plafonné à 25 000€ par an dans la limite de l'engagement contractuel.

Les partenaires s'engagent, dans le respect de leurs compétences respectives et sous réserve de leurs moyens, à contribuer ou à faciliter la réalisation des actions inscrites dans le présent contrat.

Titre 3. La mise en œuvre du contrat

Article 7- Durée du contrat et entrée en vigueur

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire pour la période 2017-2019.

Il prendra effet à compter de la signature du présent contrat.

Il pourra être complété ou révisé par les parties au moyen d'avenants au cours de la période de validité.

Article 8 – Modalités de mise en œuvre du contrat

Le financement des actions du CLS s'effectuera à travers une sollicitation par le porteur de projet de l'animateur santé du Pays et/ou de l'animateur territorial de santé de l'ARS. Une coordination et une information régulière sont nécessaires entre l'animateur du Pays et l'animateur territorial de santé de l'ARS afin de mettre en œuvre l'accompagnement et le suivi efficace des actions.

Les modalités de l'animation du CLS sont explicitées dans la fiche suivante :

- **Fiche action n°15** « Animer le Contrat Local de Santé du Pays Auxois Morvan ».

Par ailleurs, le CLS intégrera les évolutions possibles des Schémas Départementaux ou Régionaux qui l'encadrent et ce, pendant la durée du présent contrat.

Article 9- Modalités de gouvernance du contrat

Le Groupe d'Animation Territoriale de Santé (GATS) composé d'élus, d'institutions et de professionnels organisés est en charge de suivre la mise en œuvre des axes de travail et d'évaluer les résultats des actions menées. La mise en œuvre opérationnelle des actions est conditionnée à l'accord préalable des financeurs.

Cette instance est co-présidée par le Pays Auxois Morvan, le Conseil Départemental et l'ARS et se réunira a minima 2 fois par an et autant que de besoin.

Les représentants du Président du Conseil Régional et du Préfet sont membres de droit du GATS.

D'un point de vue technique, les représentants du Pays Auxois Morvan, du Conseil Départemental et de l'ARS s'engagent à organiser un temps de travail commun a minima trois fois par an, aux fins de :

- mieux définir le champ d'intervention des différents dispositifs,
- organiser de façon pragmatique les instances de gouvernance,
- mieux appréhender les orientations des personnes dans les dispositifs de prise en charge,
- simplifier le repérage,
- améliorer la coopération des acteurs, et la prise en charge intégrée des usagers ou des patients.

Les modalités de la coordination du CLS sont précisées dans la fiche suivantes :

- **Fiche action n°16** : Favoriser la coordination des acteurs du territoire.

Article 10 - Le suivi et l'évaluation du contrat

a) *Le suivi annuel*

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé dans le cadre du GATS.

b) *L'évaluation finale*

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre.

L'évaluation finale se fera à l'aide des fiches actions annexées au présent contrat.

Fait à, Vitteaux le 13 décembre 2016

Pour le Préfet de la région
Bourgogne, le Sous-Préfet de
Montbard



Joël BOURGEOT

Le Directeur Général de l'ARS
Bourgogne

Franche Comté

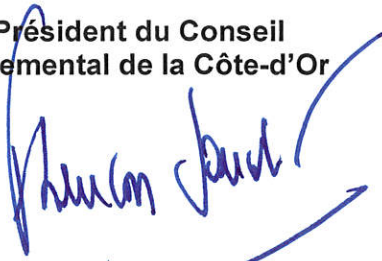

Christophe LANNELONGUE
Par Didier JACOTOT

La Présidente du Conseil
Régional de Bourgogne
Franche Comté



Marie Guite DUFAY

Le Président du Conseil
Départemental de la Côte-d'Or



François SAUVADET

La Présidente du Pays




Catherine SADON

Le Directeur du Centre
Hospitalier de
la Haute Côte d'Or



Bernard ROUAULT

Le Directeur du Centre
Hospitalier de
Semur En Auxois



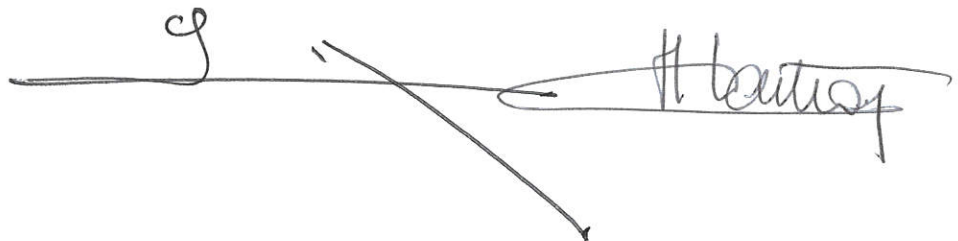
Marc LECLANCHE

Le Président du Groupement
des Professionnels de Santé
du Pays Auxois Morvan

Docteur Jacques LACHARME

Le Président du Groupement
des Professionnels de Santé
du Grand Ouest Dijonnais

Docteur Jean Paul FEUTRAY



Annexe :

Fiches actions

I – Renforce les soins de proximité

Fiche action n°1 :	Développer la fonction d'appui aux professionnels de santé du premier recours dans les parcours de soins	P14
Fiche action n°2 :	Développer une stratégie pour favoriser la démographie médicale	P17

II – Améliorer les parcours de santé

Parcours maternité et parentalité

Fiche action n°3 :	Adapter les réponses de prise en charge autour de la périnatalité aux besoins de territoire et notamment permettre une meilleure prise en charge des femmes enceintes et de l'enfant de moins de 3 mois	P19
--------------------	---	-----

Parcours des adolescents et jeunes adultes

Fiche action n°4 :	Accompagner les parents et les professionnels dans la promotion d'une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité physique, en lien avec les recommandations du PNNS, auprès des enfants et des jeunes	P21
Fiche action n°5 :	Assurer la coordination des acteurs et développer des démarches et des projets coordonnés de prévention des comportements à risques des jeunes du pays Auxois Morvan	P23
Fiche action n°6 :	Développement de l'éducation à la santé des jeunes	P25
Fiche action n°7 :	Promotion de la santé des enfants et des jeunes en milieu scolaire et périscolaire	P27
Fiche action n°8 :	Contribuer au mieux-être et à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes sur le pays Auxois Morvan	P30

Parcours santé mentale et psychiatrie

Fiche action n°9 :	Renforcer les modalités de coordination et de coopération entre les acteurs de la santé mentale	P33
--------------------	---	-----

Parcours cancer

Fiche action n°10 :	Inciter au dépistage des cancers du sein et du colon	P35
---------------------	--	-----

Parcours des personnes âgées

Fiche action n°11 :	Appui aux programmes de prévention à travers la promotion du Programme Santé Séniors	P37
Fiche action n°12 :	Développer l'articulation entre les acteurs œuvrant sur le territoire à travers le déploiement de la MAIA départementale	P39
Fiche action n°13 :	Développer le soutien aux aidants	P41

III – Améliorer la prise en charge médico-sociale

Fiche action n°14 :	Appui aux programmes de prévention à travers le déploiement du programme OMEGAH	P43
---------------------	---	-----

Modalité de mise en œuvre du contrat

Fiche action n°15 :	Animer le Contrat Local de Santé du pays Auxois Morvan	P45
---------------------	--	-----

Modalité de gouvernance du contrat

Fiche action n°16 :	Favoriser la coordination des acteurs du territoire	P47
---------------------	---	-----

• Orientation stratégique I : Renforcer les soins de proximité

Axe coordination des acteurs de santé

Fiche n° 1	Développer la fonction d'appui aux professionnels de santé du premier recours dans les parcours de soins
Motivation de l'action	<p>Si les maisons de santé peuvent être une réponse pour conforter ou consolider une offre de soins de 1er recours sur un territoire, des organisations visant à une meilleure prise en charge globale du patient se dessinent à un niveau géographique plus large, au travers des groupements de professionnels de santé.</p> <p>Ces groupements constituent un levier pour une évolution des réponses en termes d'organisation des soins et d'offres de services vers les usagers et les professionnels concernés.</p> <p>La coordination de la prise en charge autour d'un patient ou d'un parcours de santé demande du temps, une méthodologie, une connaissance des acteurs sanitaires et sociaux territoriaux, et des compétences de chacun.</p> <p>Familles, élus locaux, professionnels du secteur sanitaire ou social qui souhaitent un appui et un soutien dans la prise en charge d'une personne en situation complexe peuvent faire appel au Groupement de Professionnels de Santé de son territoire qui se chargera de la coordination nécessaire pour la prise en charge du parcours de soins de la personne, de son accompagnement et suivi (avec son accord) et de l'orientation vers les ressources compétentes.</p> <p>L'action menée devra nécessairement s'inscrire dans le cadre des évolutions réglementaires apportées par la loi de modernisation de notre système de santé et plus particulièrement dans la mise en œuvre des plateformes territoriales d'appui (PTA) qui devront permettre :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'information et l'orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire,- l'organisation des parcours complexes, pour une durée définie en fonction des besoins du patient,- le soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours de soins, d'accès aux soins et de coordination. <p>Il s'agira ainsi de définir de façon partagée les modalités de coopération entre les professionnels de santé amenés à intervenir dans le cadre de référence.</p>

Objectif général	Répondre aux besoins d'appui et de coordination des professionnels de santé en matière d'accompagnement dans les parcours de soins de leurs patients , ainsi que dans la prise en charge de soins complexes
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une fonction de mise en réseau des professionnels de santé des territoires • Assurer une fonction d'appui aux professionnels de santé (coordination territoriale d'appui) • Assurer une fonction d'organisation des soins de premiers recours pour l'ensemble de la population. • Etre un lieu de stage, de travaux d'études ou de formation pour les étudiants futurs professionnels de santé. • Apporter une expertise en matière de santé aux collectivités locales qui en expriment la demande.
Résultats attendus	<p>Accompagner des situations de soins complexes notamment liées à des pathologies chroniques.</p> <p>Développer de nouveaux services aux usagers, en mettant en place pour ces situations de soins complexes la réponse adaptée, qui ne serait pas présente dans le champ traditionnel d'intervention.</p> <p>Mieux gérer les pratiques de prévention et de dépistage.</p> <p>Faciliter les conditions d'exercice des professionnels de santé.</p> <p>Valoriser l'exercice de la médecine libérale.</p> <p>Assurer un maillage du territoire</p>
Description de l'action	<p><u>Assurer une fonction de mise en réseau des professionnels de santé du territoire :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Incitation et soutien au développement des modes d'exercice coordonné du champ ambulatoire. 2. Aide au maintien de l'exercice de 1er recours. 3. Participation à la formation des professionnels de santé. 4. Organisation des partages de compétences. 5. Relais des actions de santé publique validées par l'ARS (Education Thérapeutique des Patients, Préventions écoles, dépistages organisés...) 6. Participation aux activités en lien avec les parcours. <p><u>Assurer une fonction d'appui aux professionnels de santé (coordination territoriale d'appui) :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appui à l'orientation. 2. Appui à la coordination polyvalente dans la prise en charge des situations complexes à domicile. 4. Appui pour la mise en place et la coordination pour les soins palliatifs à domicile. 5. Mise en œuvre d'outils diagnostiques de proximité innovants : télémedecine cardiologie (MAPA, holter rythmique), dermatologie et pneumologie. <p><u>Assurer une fonction d'organisation et de formalisation des parcours de santé :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation des entrées et sorties à l'hôpital. 2. Développement des partenariats avec les professionnels des services sanitaires, médico-sociaux et sociaux du territoire, via la

	participation aux autres instances de coordination, ex : MAIA départementale et territorialisée qui organise pour les personnes menacées de perte d'autonomie l'évaluation des situations, le constat partagé et l'orientation adéquate.
Apport de l'action	Faciliter l'accès à des soins de proximité le plus en amont possible, et contribuer à éviter les ruptures de prise en charge.
Publics cibles	Population du territoire de l'Auxois -Morvan. Professionnels de santé de 1er recours.
Secteur géographique	Pays Auxois Morvan
Calendrier - programmation	2017 - 2019
Porteur de l'action	Groupements de professionnels de santé
Acteurs à mobiliser	Professionnels de santé, Centres hospitaliers, Groupements de professionnels de santé
Sources de financement potentielles	ARS
Indicateurs de suivi	Indicateurs suivis dans le cadre du dialogue de gestion annuel entre l'ARS et les Groupements de Professionnels de Santé

• Orientation stratégique I : Renforcer les soins de proximité

Axe : coordination des acteurs de santé

Fiche n°2	Développer une stratégie pour favoriser la démographie médicale
Motivation de l'action	<p>Le pays Auxois Morvan connaît des difficultés en termes de démographie médicale, notamment pour les médecins généralistes. En effet, fin 2013, le territoire comptait 51 omnipraticiens dont 60% ont plus de 55 ans ce qui implique une fragilisation de l'offre de premier recours.</p> <p>Ainsi le pays souhaite agir sur différents leviers afin de s'engager dans une stratégie territoriale d'accueil de professionnels de santé et de prospection.</p> <p>Au-delà des accompagnements spécifiques proposés aux professionnels, de façon plus globale, la question de l'attractivité du territoire est un enjeu majeur pour attirer de nouveaux professionnels.</p>
Objectif général	Maintenir une offre de soins de proximité dans les territoires
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'installation de professionnels de santé sur le Pays. • Anticiper les situations de départ de professionnels de santé. • Accompagner les collectivités (communes et communautés de communes) dans leur projet de recherche ou de maintien de professionnels. • Contribuer à proposer un cadre et des conditions d'exercice attractifs pour les professionnels de santé.
Résultats attendus	Maintien et installation des professionnels sur le territoire.
Description de l'action	<p>Plusieurs leviers peuvent être mobilisés pour lutter contre la désertification médicale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur les conditions d'accueil, d'hébergement et d'exercice des nouveaux arrivants en lien avec les collectivités, y compris les remplaçants et les étudiants en médecine. • Organiser une veille active des évolutions de la démographie des professionnels de santé en lien avec les élus et les professionnels de santé. • Accompagner les professionnels de santé dans leurs démarches de reprise-transmission. • Encourager les professionnels à encadrer des étudiants en médecine. • Participer à des actions de prospection de professionnels de santé, en amont avec l'université, et en lien avec les démarches de l'ARS, du Conseil Régional et des collectivités territoriales pour l'installation de professionnels de santé en Bourgogne.

	<p>La lutte contre la désertification médicale est l'une des préoccupations fortes du PETR du Pays de l'Auxois Morvan. A ce titre, il souhaite mettre en œuvre différentes actions tendant à renforcer l'attractivité de son territoire ; elles seront déclinées au travers notamment du programme LEADER 2014-2020 et du Contrat de territoire, axés sur l'accueil de nouvelles activités et de nouveaux arrivants, que le PETR souhaite porter au cours des 6 prochaines années.</p>
Apport de l'action	<p>Identifier les besoins des territoires en matière de professionnels de santé. Structurer et organiser les démarches de recherche de professionnels de santé. Maintenir une offre de soins de 1^{er} recours.</p>
Publics cibles	<p>Les professionnels nouveaux arrivants, les professionnels en exercice, les étudiants en médecine et les stagiaires.</p>
Secteur géographique	<p>Pays Auxois Morvan</p>
Calendrier - programmation	<p>2017-2019</p>
Porteur de l'action	<p>Pays Auxois Morvan</p>
Acteurs à mobiliser	<p>ARS, Conseil Régional, Conseil Départemental, Communes ou Communautés de communes, Groupements de Professionnels de Santé, CHU, Centres Hospitaliers de proximité, Université</p>
Sources de financement potentielles	<p>ARS, Conseil Régional</p>
Indicateurs de suivi	<p>Evolution de la démographie médicale. Nombre de stages réalisés sur le territoire. Nombre de professionnels s'installant sur le territoire.</p>

- **Orientation stratégique II : Améliorer les parcours de santé**

- **Parcours maternité et parentalité**

Axe « coordination des acteurs de santé »

Fiche n°3	Adapter les réponses de prise en charge autour de la périnatalité aux besoins du territoire, et notamment permettre une meilleure prise en charge des femmes enceintes et de l'enfant de moins de 3 mois
Motivation de l'action	De nombreux acteurs interviennent dans leurs champs de compétences sur la prise en charge de la périnatalité. Toutefois, il apparaît nécessaire d'agir autour de cette thématique. Cependant, avant d'envisager quelque action que ce soit, il est nécessaire de mener un travail préalable de terrain auprès des acteurs locaux pour identifier les pistes de réflexions à développer et les priorités d'intervention. En effet, même si le renforcement des relations partenariales et le travail coopératif, l'amélioration de l'information et de la communication, l'utilisation d'outils partagés peuvent être des pistes de réponse à l'amélioration de la prise en charge, il convient de partager au préalable un diagnostic précis de la situation locale.
Objectif général	Permettre une prise en charge des futurs parents et enfants jusqu'à 3 mois adaptée à la particularité territoriale et démographique
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Repérer les acteurs du territoire. 2. Identifier les axes d'amélioration. 3. Définir les actions à mettre en œuvre et leurs modalités de mise en œuvre.
Résultats attendus	Améliorer la prise en charge des usagers en périnatalité et les indicateurs de santé publique.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux : <ul style="list-style-type: none"> - pour repérer les ressources professionnelles existantes et leur champ d'intervention, - pour valoriser les indicateurs existants, - pour collecter les attentes des acteurs locaux. • Définir de façon partagée les orientations prioritaires à partir de l'analyse de l'état des lieux. • Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action.
Apport de l'action	Permettre une meilleure prise en charge des femmes enceintes et de l'enfant de moins de 3 mois.
Publics cibles	Futurs parents, enfants jusqu'à 3 mois.
Secteur géographique	Pays Aulois Morvan

Calendrier - programmation	2017-2019
Porteur de l'action	ARS, Conseil Départemental, Pays Auxois Morvan (via l'animateur santé du CLS)
Acteurs à mobiliser	Professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, sages-femmes) service PMI du Conseil Départemental, Groupements de Professionnels de Santé, Centre Hospitalier Semur en Auxois, CHU
Sources de financement potentielles	ARS
Indicateurs de suivi	Réalisation de l'état des lieux. Définition du plan d'action. Nombre d'actions mises en œuvre.

- **Orientation stratégique II : Améliorer les parcours de santé**
 - **Parcours adolescents et jeunes adultes**

Axe « jeunes »

Fiche n° 4	<p>Accompagner les parents et les professionnels dans la promotion d'une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité physique, en lien avec les recommandations du PNNS, auprès des enfants et des jeunes.</p>
Motivation de l'action	<p>Selon l'enquête ObEpi, la prévalence de l'obésité chez les bourguignons de plus de 18 ans était de 15,5% en 2009 (14,5% en France). La prévalence du surpoids et de l'obésité a augmenté plus rapidement en Bourgogne qu'en France durant la dernière décennie (+58% versus +44%). Par ailleurs, les populations en situation de précarité sont plus touchées par ces problématiques (prévalence obésité multiplié par 3) ainsi que par les facteurs de risques cardiovasculaires (hypertension, hypercholestérolémie, diabète...).</p> <p>La mise en place d'une politique nutritionnelle est apparue, au cours des dernières années, comme une priorité de santé publique, notamment à travers la mise en place du PNNS. Le rôle joué par la nutrition comme déterminant dans l'apparition de certaines pathologies est mieux compris et appréhendé en France, qu'il s'agisse du développement de certains cancers, de maladies cardiovasculaires, de l'obésité,... Un bon équilibre nutritionnel est un facteur de protection de la santé.</p> <p>Face à ce constat, la volonté des acteurs médico-sociaux du Pays Auxois Morvan est de développer des actions de prévention pour la santé concernant l'amélioration des comportements nutritionnels (alimentation et activité physique) des jeunes et des enfants par l'intermédiaire des parents et des professionnels.</p>
Objectif général	<p>Améliorer l'état de santé des jeunes du pays Auxois Morvan par un de ses déterminants majeurs - la nutrition</p>
Objectifs opérationnels	<p>A l'échelle des territoires de proximité, développer des actions de prévention et d'éducation pour la santé sur l'équilibre alimentaire et la pratique d'activités physiques à destination des jeunes et de leur entourage.</p>
Résultats attendus	<p>Apport de connaissances et de compétences en matière d'alimentation et de pratique d'activités physiques en lien avec les recommandations du PNNS et le model gastronomique français.</p>

Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les réflexions et actions mises en œuvre dans les cantines, dans la restauration scolaire pour promouvoir auprès des parents, assistantes maternelles... des menus équilibrés. • Organisation d'actions de proximité en matière d'éducation à la nutrition dans toutes ses composantes (santé, sociale, culturelle, plaisir...), menées en partenariat avec les acteurs locaux (centres sociaux, associations...)
Apport de l'action	<p>Les jeunes et les adultes (familles et professionnels) connaissent les repères nutritionnels adaptés à leurs âges.</p> <p>Les jeunes et leurs parents sont en capacité d'adopter des comportements favorables à la santé en matière de pratiques nutritionnelles</p>
Publics cibles	<p>Professionnels de la petite enfance, de la jeunesse et du social.</p> <p>Entourage des jeunes.</p> <p>Habitants du pays Auxois Morvan.</p>
Secteur géographique	Pays Auxois Morvan
Calendrier - programmation	2017-2019
Porteur de l'action	Pays
Acteurs à mobiliser	<p>Associations locales, structures de proximité (centres sociaux...)</p> <p>IREPS</p> <p>DRAAF</p> <p>Education Nationale</p> <p>Collectivités, communes</p>
Sources de financement potentielles	ARS
Indicateurs de suivi	<p>Nombre et type de publics touchés.</p> <p>Nombre et type d'actions réalisées.</p> <p>Satisfaction des personnes mobilisées dans le cadre des actions.</p> <p>Évolution des connaissances et des pratiques en matière de nutrition .</p>

- **Orientation stratégique II : Améliorer les parcours de santé**
 - Parcours adolescents et jeunes adultes

Axe « jeunes »

Fiche n°5	Assurer la coordination des acteurs et développer des démarches et des projets coordonnés de prévention des comportements à risque des jeunes du Pays Auxois Morvan
Motivation de l'action	<p>En 2011, le Pays Auxois Morvan comptait 12 470 jeunes de moins de 20 ans, soit 22,40 % de la population (source Portrait socio-sanitaire du Pays Auxois Morvan -Observatoire régional de la santé - ORS BFC).</p> <p>La santé des jeunes fait l'objet d'une attention particulière. Le portrait socio-sanitaire du pays a mis en avant le poids important des comportements à risques, notamment en termes d'addiction avec ou sans substances, et également en termes de contraception.</p> <p>Les différents acteurs concernés : institutions, professionnels de santé, acteurs sociaux, éducation nationale, ... se sont déjà appropriés cette thématique et développent des actions de prévention et d'éducation pour la santé auprès des jeunes.</p> <p>Cependant il conviendrait de définir une stratégie coordonnée des démarches et des projets menés, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire qui accompagnent le parcours de l'enfant et du jeune (famille, enseignants, professionnels de l'animation ou de la petite enfance, services médico-sociaux...)</p>
Objectif général	Recenser, valoriser et développer les dispositifs de prévention des comportements à risque et de promotion de la santé des enfants et des jeunes sur le territoire.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance des acteurs locaux des dispositifs existants en matière de prévention des comportements à risque et de promotion de la santé. • Promouvoir les dispositifs existants à destination des jeunes et de leur entourage. • Développer les connaissances et les compétences des enfants, des jeunes et de leur entourage (parents, professionnels de santé, éducateurs...) en matière de prévention des comportements à risque en s'appuyant notamment sur la démarche du Pass'Santé Jeunes.

Résultats attendus	Meilleure articulation et coordination entre les acteurs autour des questions de prévention des comportements à risque pour la santé. Amélioration des ressources disponibles à destination des jeunes en matière de prévention et/ou de prise en charge des comportements à risque pour la santé.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe d'échanges entre professionnels ayant pour mission de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Recenser les dispositifs existants en matière de prévention des comportements à risque pour la santé. ○ Réaliser un outil de recueil des dispositifs existants (professionnels, actions, dispositifs,...) en matière de prévention pour la santé et accompagner sa diffusion auprès des professionnels et de la population du territoire Auxois Morvan. • Mettre en œuvre, en fonction des besoins identifiés, d'autres actions de prévention des comportements à risque auprès des jeunes.
Apport de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels, les jeunes et leur entourage connaissent les structures et dispositifs du territoire en matière de prévention pour la santé. • Les professionnels sont en capacité d'orienter les publics auprès des structures existantes et travaillent ensemble en fonction des besoins identifiés. • Des actions de prévention et d'éducation pour la santé sont mises en place à destination des jeunes/adultes en fonction des besoins/manques identifiés.
Publics cibles	Professionnels du territoire. Enfants, jeunes et adultes. Toute personne participant à l'animation de la vie des enfants et des jeunes (familles, enseignants, éducateurs sportifs, culturels, responsables des lieux conviviaux...)
Secteur géographique	Le pays Auxois Morvan
Calendrier - programmation	2017 -2019
Porteur de l'action	Pays Auxois Morvan
Acteurs à mobiliser	Le Pays, Conseil Départemental, Education Nationale, structures et associations de santé ressources (IREPS, Adosphère, Centre de planification familiale, ANPA, SEDAP, CDAG, Mutualité Française...) Structures de proximité (centre sociaux, missions locales, associations...) professionnels et structures de santé. CH Semur en Auxois (service addictologie)
Sources de financement potentielles	1 ^{er} phase : ARS 2 ^{ème} phase : fonction des actions à mettre en œuvre

Indicateurs de suivi	<p>Nombre de réunions du groupe.</p> <p>Nombre et type de supports de communication.</p> <p>Nombre et type d'actions développées à l'attention des enfants et des jeunes et des adultes.</p> <p>Nombre et type de fréquentation des actions développées.</p>
----------------------	--

• Orientation stratégique II : Améliorer les parcours de santé

• Parcours adolescents et jeunes adultes

Axe « jeunes »	
Fiche n° 6	Développement de l'éducation à la santé des jeunes
Motivation de l'action	<p>Les conduites et les prises de risques font partie de la construction de l'adolescent et sont des causes importantes de morbidité et de mortalité de cette classe d'âge. Pour exemple, les accidents de la route et les suicides sont les premières causes de décès des 15-24 ans. Les indicateurs recueillis sur le Pays Auxois Morvan confirment ce constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation (les troubles du comportement alimentaire) - Addictions et conduites à risque au sens large (la question de l'expérimentation, de la consommation de cannabis de plus en plus précoce et de la prise de risque au volant) - Éducation à l'image, aux écrans, - Le corps et l'estime de soi (le respect de soi et de son corps) - Suicide, - Bien-être, - Développement des Compétences Psychosociales, - Accompagnement à la recherche d'emploi, à l'insertion professionnelle et aux démarches administratives. <p>Quels que soient les comportements, la prévention des risques nécessite une démarche globale d'éducation pour la santé selon une double approche : biomédicale et bio-psycho-sociale. A chaque âge, des acquisitions sont nécessaires afin que l'adolescent construise sa démarche de prévention dans l'objectif de préserver son capital santé selon son rythme et ses attentes.</p> <p>La démarche « PASS santé jeunes » se fonde sur une forte mobilisation et l'implication des acteurs concernés par la santé des adolescents. Basée sur un site internet http://www.pass-santejeunes-bourgogne.org/ proposant des contenus fiables et probants en prévention/promotion et éducation pour la santé, la démarche territoriale s'appuie sur les acteurs locaux professionnels des domaines de la santé, scolaire, sportif, des loisirs, ainsi que de l'entourage proche des jeunes (familles).</p>

Objectif général	Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours de santé au travers de l'outil dématérialisé PASS Santé Jeunes et avec l'appui d'un réseau d'acteurs locaux.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et structurer un réseau de professionnels impliqués dans la santé des jeunes (scolaire, extra-scolaire, professionnel) • Faciliter l'appropriation des contenus du PASS Santé Jeunes pour renforcer l'utilisation d'outils et de méthodes d'intervention validées en éducation et promotion de la santé. • Coordonner les dispositifs (PASS Santé Jeunes/Contrat atout jeunes) et co-construire des actions d'animation en faveur des jeunes.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et utilisation du site par les partenaires du réseau. • Connaissance et utilisation du site internet par les jeunes du Pays mobilisés. • Susciter la prise de conscience des jeunes sur leur comportement et sur les actions de prévention. • Articulation et coordination des partenaires autour des questions de prévention des jeunes.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation, formation, sensibilisation des partenaires à l'appropriation des outils Pass' Santé Jeunes et Pass' Santé Pro. • Co-construction d'actions avec les jeunes. • Constitution d'un réseau partenarial de proximité. • Information, communication auprès des adultes relais et des parents.
Apport de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'une information fiable sur la santé et de qualité auprès des jeunes et des professionnels. • Acquisition de connaissances et des compétences par les jeunes pour devenir acteurs de leur santé et leur bien-être.
Publics cibles	Les jeunes de 8 à 18 ans, (voire au-delà sur certains thèmes) Toutes les personnes participant à l'animation de la vie adolescente et des jeunes adultes. Les familles.
Secteur géographique	Pays Auxois Morvan
Calendrier programmation	2017 - 2019
Porteur de l'action	IREPS
Acteurs à mobiliser	Education Nationale, Etablissements scolaires, structures de santé, sociale ou médico-sociale (Maison des Adolescents, Centre de planification et d'éducation familiale,...), AFPA, Mission Locale, Collectivités locales (Conseil Départemental, Conseil Régional, communes, communautés de communes), travailleurs sociaux,

	CCAS, professionnels de santé, médecine du travail, associations sportives.
Sources de financement potentielles	ARS
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'actions de formation/sensibilisation développées en direction des partenaires.</p> <p>Nombre et nature des actions développées avec les jeunes.</p> <p>Nombre de structures/professionnels utilisant le PASS santé jeunes et le Pass' Santé Pro.</p> <p>Nombre de fréquentations des sites.</p>

• Orientation stratégique II : Améliorer les parcours de santé

- Parcours adolescents et jeunes adultes

Axe « jeunes »

	Fiche n°7 Promotion de la santé des enfants et des jeunes en milieu scolaire et périscolaire
Motivation de l'action	<p>Enjeu primordial au sein du système éducatif, la santé, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les enfants et adolescents. Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative. En effet, les données disponibles montrent que les inégalités de santé s'installent très précocement et que les conduites ayant une influence négative sur la santé se mettent en place dès l'enfance ou l'adolescence. Ainsi, la promotion de la santé en milieu scolaire constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie.</p> <p>La mission de l'École en matière de santé consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire acquérir à chaque élève les connaissances, les compétences et la culture lui permettant de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable en référence à la mission émancipatrice de l'école ; l'éducation à la santé est l'une des composantes de l'éducation à la citoyenneté ; - mettre en œuvre dans chaque école et dans chaque établissement des projets de prévention centrés sur les problématiques de santé, notamment celles susceptibles d'avoir un effet sur la réussite scolaire ; - créer un environnement scolaire favorable à la santé et à la réussite scolaire de tous les élèves.

	<p>Dans le cadre de la mise en place de ce parcours éducatif de santé pour tous les élèves, les professionnels du territoire soulignent la nécessité de continuer les actions d'EPS actuellement développées et de mettre en place de nouvelles actions en s'appuyant notamment sur le développement des compétences psychosociales.</p> <p>Au-delà du temps scolaire, il est important de pouvoir également intervenir dans le cadre du temps périscolaire et notamment des Nouvelles Activités Périscolaires.</p>
Objectif général	Améliorer la prévention et l'éducation pour la santé des jeunes du pays Auxois Morvan en milieu scolaire et périscolaire.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels de l'enfance en promotion de la santé en milieu scolaire. • Intégrer la promotion de la santé des jeunes dans les projets des établissements scolaires. • Renforcer les connaissances et les compétences des jeunes en matière de santé en se basant sur le développement des compétences psychosociales. • Développer des actions de promotion de la santé en milieu scolaire et sur les temps périscolaires.
Résultats attendus	<p>Amélioration des connaissances et des compétences des professionnels en matière de promotion, prévention et d'éducation pour la santé des jeunes.</p> <p>Accroître l'autonomie et la capacité des jeunes à faire des choix favorables pour leur santé.</p>
Description de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des besoins des professionnels et des jeunes en matière de promotion, prévention et d'éducation pour la santé. 2. Accompagner les équipes éducatives à mettre en place le parcours éducatif de santé en lien avec les projets d'établissements. 3. Formation des équipes éducatives aux notions de promotion, prévention et éducation pour la santé en milieu scolaire. 4. Promouvoir les actions existantes et développer de nouvelles actions de prévention à destination des jeunes (en s'appuyant sur le développement des compétences psychosociales et l'estime de soi) et à destination des professionnels. 5. Accompagner les parents et l'entourage du jeune dans son parcours éducatif de santé notamment à travers la création d'outils de communication /valorisation des informations. 6. Évaluer les démarches et actions mises en place. <p>Ces actions devront également être déployées sur les temps d'interventions privilégiés que constituent les Nouvelles Activités Périscolaires.</p>

Apport de l'action	Les professionnels sont en capacité d'accompagner les jeunes dans leur parcours éducatif de santé. Des actions de prévention et d'éducation pour la santé existent dans les établissements en fonction des besoins identifiés. Les jeunes sont en capacité de faire des choix favorables pour leur santé.
Publics cibles	Les professionnels encadrant les jeunes sur le temps scolaire et dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires. Les jeunes. Les parents et l'entourage.
Secteur géographique	Pays Auxois Morvan
Calendrier programmation	2017-2019
Porteur de l'action	Pays Auxois Morvan
Acteurs à mobiliser	ARS, Education Nationale (service promotion de la santé scolaire notamment), IREPS, Conseil Départemental (PMI, centre de planification), professionnels spécialisés dans les thématiques de santé développées, structures sociales et de loisirs travaillant à destination des jeunes, communes, communauté de communes.
Sources de financement potentielles	ARS - Education Nationale
Indicateurs de suivi	Nombre et types d'établissements mobilisés. Nombre et types de professionnels formés. Nombre et types d'actions réalisées. Satisfaction des professionnels mobilisés. Nombre d'enfants touchés. Nombre de parents sollicités.

- **Orientation stratégique II : Améliorer les parcours de santé**

- **Parcours adolescents et jeunes adultes**

Axe « jeunes »	
	Fiche n°8: Contribuer au mieux-être et à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes sur le pays Auxois Morvan
Motivation de l'action	<p>Le Pays Auxois Morvan dispose de nombreuses structures socio-éducatives (centres sociaux, MJC, Secteurs Jeunes, Mission locale, Foyer des Jeunes Travailleurs..) qui proposent des actions diverses et variées à destination d'adolescents en quête d'activités de loisirs, d'aide à la recherche d'emploi, de formation, ou encore d'accompagnement aux projets.</p> <p>Ces jeunes peuvent ainsi trouver localement des réponses à leurs attentes, pour autant ces structures ne parviennent pas toujours à favoriser le mieux-être de ces adolescents, qui pour certains peuvent être confrontés à des difficultés réelles ou ressenties, limitant leur envie d'agir.</p> <p>Les jeunes présents sur ces territoires ont souvent des problèmes de mobilité et/ou de financement pour venir rencontrer des spécialistes sur l'agglomération dijonnaise à même de les écouter, les accompagner dans la prise en compte de leur(s) problématique(s), pour tendre vers un mieux-être.</p>
Objectif général	Renforcer l'accompagnement du public jeune (12 à 25 ans) et des parents d'adolescents confrontés à des difficultés réelles ou ressenties de tout ordre et en situation de mal être, par le biais des interventions et du déploiement de la Maison Des Adolescents (MDA) sur le Pays Auxois Morvan, en complément du panel de services existant sur ce territoire.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des lieux d'écoute, d'accompagnement et d'orientation des jeunes âgés de 12 à 25 ans comme des parents d'adolescents sur le territoire en s'appuyant sur des structures scolaires et éducatives de type : Service Enfance Jeunesse, centres sociaux, MJC, Collège, Lycée, Allocation de Soutien Familial, Maison Familiale et Rurale... • Initier ou participer à des actions de prévention individuelle ou collective menées sur le territoire concernant les adolescents, leurs questionnements et leurs conduites à risque. • Participer à des projets ou actions de soutien à la parentalité en lien avec des partenaires rattachés à des REAAP, Animations collectifs familles....

	<ul style="list-style-type: none"> • Co-construire et co-animer des temps d'information et/ou de prévention au sein de collèges, lycées, MFR, centres sociaux, MJC ...et ce en lien avec des partenaires locaux. • Favoriser des partenariats avec des acteurs du champ du social et du médico-social. • Organiser des temps d'infos/parents ou des groupes de paroles en lien avec les acteurs de la parentalité du territoire.
Résultats attendus	<p>Contribuer au mieux-être des jeunes et des parents d'adolescents sur le territoire.</p> <p>Limiter et éviter la prise de risque des jeunes et les comportements déviants, comme les actes d'incivilités.</p> <p>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.</p> <p>Remobiliser les parents sur leur rôle éducatif.</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des permanences, de la Maison Des Adolescents (MDA), bi mensuelles sur les communes suivantes : Semur en Auxois, Montbard, Arnay le Duc, Saulieu dans les établissements scolaires comme dans des structures socio-éducatives ou médico-sociales. Ces permanences permettront d'accueillir des jeunes comme des parents afin d'une part de réaliser une évaluation de la situation et d'autre part de proposer un parcours d'accompagnement individualisé adapté à cette situation. Les jeunes comme les parents pourront rencontrer des professionnels de l'écoute sur 4/5 séances et être orientés si besoin vers d'autres acteurs du territoire susceptibles de compléter et/ou poursuivre cet accompagnement. • Sur ces mêmes villes, création d'espaces d'échange avec les parents et les jeunes et participation des professionnels de la Maison Des Adolescents (MDA) à des actions de prévention à destination de jeunes comme à des actions d'aide à la parentalité. • Mise à disposition de l'expertise des intervenants de la MDA auprès des professionnels du territoire. Ils contribueront aussi à créer ou fédérer un réseau de partenaires locaux pouvant contribuer à l'accompagnement de ces publics. • En delà de ses permanences bimensuelles, la MDA pourra intervenir ponctuellement sur un territoire en fonction des besoins des acteurs.
Apport de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Les adolescents et les parents de jeunes en difficultés disposent de lieux d'écoute et de conseils. • L'accès aux services d'accompagnement du public jeune et des parents d'adolescents en difficultés est amélioré. • Le réseau d'acteurs intervenant auprès des jeunes et de leurs parents est enrichi des apports de la MDA.

Publics cibles	Jeunes âgés de 12 à 25 ans, parents ou grands-parents d'adolescents Professionnels de la jeunesse ou de la parentalité.
Secteur géographique	Pays Auxois Morvan plus spécifiquement sur les villes suivantes : Semur en Auxois, Montbard, Saulieu et Arnay le Duc.
Calendrier - programmation	2017-2019
Porteur de l'action	Maison des Adolescents de Côte d'Or
Acteurs à mobiliser	CHU, CHS, CH Semur en Auxois, Groupements de Professionnels de Santé, service PMI du Conseil Départemental, Centre de planification familiale, Mission Locale, Etablissements scolaires, Point Information Jeunesse, Centres Sociaux, Services Enfance-Jeunesse, Centre Médico Psychologique, ANPAA, SEDAP, Equipe mobile des PEP 21, autres structures médico-sociales, IREPS
Sources de financement potentielles	ARS, Conseil Départemental, DDCS, CAF, MSA, Collectivités locales
Indicateurs de suivi	Nombre de jeunes et de parents accueillis par site, Nombre de suivis et d'accompagnements réalisés, Nombre de partenaires mobilisés par site, Nombre d'actions de prévention réalisées par la MDA ou avec d'autres partenaires.

• Orientation stratégique II : Améliorer les parcours de santé

Parcours santé mentale et psychiatrie

Axe coordination des acteurs de santé

Fiche n°9	Renforcer les modalités de coordination et de coopération entre les acteurs de la santé mentale
Motivation de l'action	<p>30 % des Français sont concernés par un problème plus ou moins grave de santé mentale (rapport IGAS/août 2011). Des points de rupture jalonnent le parcours de vie des personnes souffrant de troubles psychiques.</p> <p>Les professionnels (travailleurs sociaux, CCAS, associations...) confrontés à ces problématiques mettent en avant la difficulté à faire le lien entre le repérage, l'orientation, le suivi et la prise en charge des personnes concernées.</p> <p>Au-delà des problématiques concernant l'offre, et en particulier le manque de lits de pédopsychiatrie, les acteurs locaux ont exprimé le besoin d'une interconnaissance renforcée pour garantir la continuité du parcours de soins.</p>
Objectif général	Favoriser la continuité des parcours des personnes souffrant de troubles psychiques et éviter les ruptures dans la prise en charge.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic des ressources professionnelles du territoire et des besoins en santé mentale. • Mieux identifier les situations relevant d'une prise en charge par le secteur de la psychiatrie. • Mieux définir les limites d'interventions de chaque acteur. • Mieux appréhender les orientations des personnes dans le dispositif de prise en charge.
Résultats attendus	Améliorer l'interconnaissance des acteurs
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale. • Réaliser une étude des besoins ainsi qu'un diagnostic des ressources professionnelles du territoire et recueillir les attentes respectives des professionnels, tous champs confondus, pour gérer au mieux les problématiques de santé mentale. • Apprécier le degré de partenariat des acteurs concernés en la matière. • Construire une réflexion partagée autour du champ d'intervention de chaque acteur pour développer des pistes possibles de collaboration et d'organisation.

Apport de l'action	Faciliter le travail des acteurs de terrain dans l'approche des problématiques de santé mentale.
Publics cibles	Acteurs du champ sanitaire, ambulatoire, médico-social et social.
Secteur géographique	Pays Aixois Morvan
Calendrier - programmation	2017 - 2019
Porteur de l'action	ARS Pays Aixois Morvan pour le CLSM
Acteurs à mobiliser	Centres hospitaliers, professionnels de santé libéraux, conseil départemental, élus
Sources de financement potentielles	ARS
Indicateurs de suivi	Réalisation de l'état des lieux et de l'étude des besoins. Nombre de pistes d'actions identifiées. Nombre d'actions mises en œuvre.

- **Orientation stratégique II : Améliorer les parcours de santé**

- **Parcours cancer**

AXE Personnes Agées

Fiche n° 10	
	Inciter aux dépistages des cancers du sein et du colon
Motivation de l'action	<p>Entre 1995 et 2005, le taux d'incidence des cancers a progressé de 17 % chez les hommes et de 16 % chez les femmes.</p> <p>En Bourgogne, on estime à plus de 5 900 le nombre de nouveaux cas annuels de cancers chez les hommes (dont 35 % de cancers de la prostate) et 3 900 chez les femmes (dont 35 % de cancers du sein) en 2005.</p> <p>On constate qu'en termes de morbidité la situation est très contrastée avec des cantons en forte surmortalité dans chacun des départements.</p> <p>Chaque département bénéficie d'un programme de dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal.</p> <p>Il s'agira ainsi de renforcer le dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal au sein de la population des 50 - 75 ans.</p>
Objectif général	Diminuer l'impact des maladies chroniques.
Objectifs opérationnels	Promouvoir les dépistages des cancers du sein et du colon.
Résultats attendus	Augmenter le nombre de personnes ayant bénéficié du dépistage des cancers
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'information relative aux programmes de dépistages • Améliorer l'accès à ces programmes de dépistages, (accompagnement physique et psychologique par des travailleurs sociaux, des « agents mobilité »...)
Apport de l'action	Améliorer l'état de santé de la population du territoire
Publics cibles	Population des 50 - 75 ans
Secteur géographique	Pays Auxois Morvan
Calendrier - programmation	2017-2019
Porteur de l'action	ADECA21, Groupements de Professionnels de Santé

Acteurs à mobiliser	CH Semur en Auxois et CH Haute Côte d'Or, Professionnels de santé, collectivités locales
Sources de financement potentielles	ARS
Indicateurs de suivi	Evolution du taux de dépistage. Evolution des moyens humains et des équipements matériels mis à disposition dans le cadre du futur projet médical partagé du groupement hospitalier de territoire.

- **Orientation stratégique II : Améliorer les parcours de santé**

- **Parcours des personnes âgées**

AXE Personnes Agées

Fiche n° 11	Appui aux programmes de prévention à travers la promotion du Programme Santé Séniors
Motivation de l'action	<p>Le pays Auxois Morvan est un territoire rural, peu peuplé avec une forte part de population âgée. La part des 60 ans et plus représente 19,5 % de la population et celle des plus de 75 ans représente 12 %, ce qui est plus élevée que dans le département (8,7%).</p> <p>Pour répondre au défi du vieillissement, il importe de préserver la qualité de vie et l'autonomie des personnes âgées vivant à domicile et de favoriser le maintien du lien social.</p> <p>Les études menées sur l'état de santé des personnes de plus de 75 ans montrent que les risques de pertes d'autonomie font appel à différents facteurs, les chutes, les troubles de la nutrition, la diminution des fonctions cognitives ainsi que l'isolement social de la personne qui avance en âge.</p> <p>Le programme Santé Séniors développé par la région Bourgogne est un programme de prévention global destiné aux bourguignons de 60 ans et plus permettant de répondre à ces enjeux.</p>
Objectif général	Soutenir l'autonomie de personnes âgées et préserver la qualité de vie des séniors.
Objectifs opérationnels	<p>Prévenir la dépendance par l'organisation de modules de prévention.</p> <p>Développer la communication autour de la mise en œuvre des ateliers.</p>
Résultats attendus	<p>Préservation de l'autonomie des personnes âgées.</p> <p>Amélioration de la connaissance de ce dispositif auprès de la population et des professionnels de santé.</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les ressources locales pour organiser la promotion du programme : communes, professionnels de santé et des Groupements de professionnels de santé, opérateurs du maintien à domicile. • Déployer les différents modules du programme Santé Séniors dans les communes du Pays en lien étroit avec les opérateurs de terrain : Peps Euréka, l'équilibre où en êtes-vous, Alimentation, Bon'us Tonus, Sommeil, atelier bien vieillir. • Réfléchir avec les acteurs de terrain, en relation avec les participants, sur la possibilité de poursuivre les activités au-delà des ateliers.

Apport de l'action	Favoriser et maintenir le lien social. Apprendre à préserver son capital santé et son autonomie. Prévenir les troubles nutritionnels et les chutes. Favoriser le maintien des fonctions cognitives, le bon usage du médicament, la qualité du sommeil et le bien vieillir.
Publics cibles	Les personnes âgées de + de 60 ans vivant à domicile.
Secteur géographique	Pays Auxois Morvan
Calendrier - programmation	2017-2019
Porteur de l'action	Fédération Départementale des retraités et Personnes Agées (FAPA) en lien avec la CARSAT, la Caisse Régionale MSA Bourgogne, la CPAM21, la Mutualité Française Bourgogne, le Conseil Départemental.
Acteurs à mobiliser	Collectivités locales, travailleurs sociaux, CCAS, professionnels de santé, associations, opérateurs du maintien à domicile.
Sources de financement potentielles	ARS, Conseil Départemental via la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.
Indicateurs de suivi	Nombre de modules réalisés. Nombre de modules réalisé par atelier. Nombre de bénéficiaires par module. Nombre de territoires couverts.

• Orientation stratégique II : Améliorer les parcours de santé

• Parcours des personnes âgées

AXE personnes Agées

Fiche n° 12	Développer l'articulation entre les acteurs œuvrant sur le territoire, à travers le déploiement de la MAIA départementale. <i>(Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)</i>
Motivation de l'action	Le système de soins et d'aides auprès des personnes en perte d'autonomie se caractérise par des fragmentations multiples au niveau de l'organisation et du financement. Cela est vrai entre le secteur sanitaire, médico-social et social, mais aussi entre le secteur hospitalier et le secteur des soins de ville. Les dispositifs MAIA visent à créer un partenariat coresponsable de l'offre de soins et d'aides sur un territoire donné pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Pour les personnes en situation complexe, les dispositifs MAIA permettent une intervention spécifique et intense et proposent une nouvelle compétence professionnelle, celle de la gestion de cas. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Maison de l'Autonomie, le Conseil Départemental assure, depuis le début de l'année 2016, le portage d'une MAIA départementale unifiée, et territorialisée sur 5 territoires.
Objectif général	Faciliter le maintien à domicile en améliorant le parcours des personnes âgées.
Objectifs opérationnels	Améliorer la lisibilité, la continuité, l'accessibilité et la coordination des interventions et des services.
Résultats attendus	Répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie dans leur projet de vie à domicile.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Construire sur chacun des territoires des espaces de concertation, permettant la coordination des acteurs sociaux, médico-sociaux, sociaux-éducatifs, et sanitaires (ambulatoire et hospitalier) • Mettre en place un mode d'organisation partagée entre tous les partenaires chargés de l'accueil, de l'information, de l'orientation de la population âgée. • Coordonner l'ensemble des actions nécessaires au maintien à domicile pour les personnes âgées en situation « de cas complexes ». • Définir des actions de formations pour les intervenants.
Apport de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la dispersion des services en favorisant la circulation de l'information entre les différents professionnels de santé intervenant auprès de la personne malade (médecin, infirmier, assistant social, ergothérapeute...) et en assurant la coordination des aides et interventions à domicile.

	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la vie des personnes de plus de soixante ans en perte d'autonomie, et de leurs proches. • Eviter les ruptures de prise en charge : de la prévention de la perte d'autonomie au maintien à domicile et jusqu'à la préparation de l'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.
Publics cibles	Les personnes âgées
Secteur géographique	Le pays Aixois Morvan
Calendrier programmation	2016 - 2019
Porteur de l'action	Conseil Départemental
Acteurs à mobiliser	Communes et CCAS, acteurs du monde sanitaire et ambulatoire, service d'aide à domicile, EHPAD, caisses de retraite, associations...
Sources de financement potentielles	CNSA, Conseil Départemental
Indicateurs de suivi	Définis dans le cadre du cahier des charges national

• Orientation stratégique II : Améliorer les parcours de santé

• Parcours des personnes âgées

AXE Personnes Agées	
Fiche n° 13	Développer le soutien aux aidants
Motivation de l'action	<p>Face au vieillissement de la population et à l'apparition de situation de dépendance voire de grande dépendance, l'enjeu est de permettre un maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées (handicapées ou non).</p> <p>La personne âgée est souvent aidée dans sa vie quotidienne par un proche (parent, conjoint, enfant, voisin). Le rôle de l'aidant est reconnu comme essentiel à la préservation de la qualité de vie des personnes âgées dépendantes. L'aide apportée aux personnes dépendantes est indispensable et importante, mais non sans impact pour l'aidant naturel. Sa forte intensité peut avoir des répercussions sur la santé physique et morale de l'aidant, impactant sa vie sociale et professionnelle.</p> <p>La lourdeur de la charge de l'aidant entraîne la nécessité d'un soutien et d'une aide au répit.</p>
Objectif général	Accompagner et prendre en considération les aidants pour une meilleure prise en charge des personnes âgées.
Objectifs opérationnels	Recenser, promouvoir et développer des dispositifs de soutien, de répit et de relais à destination des aidants.
Résultats attendus	Permettre aux aidants de continuer à aider sans s'épuiser. Trouver leur place parmi les aides professionnelles et passer le relais quand c'est nécessaire.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Information de la population et des professionnels de l'offre existante. • Développement des dispositifs de remplacement des aidants à domicile, dans un objectif d'aide au répit (hébergement temporaire en établissements, famille d'accueil,...) • Développement de nouvelles actions pour l'accompagnement des aidants à la fin de vie (ex : équipe mobile de soins palliatifs) • Développement d'actions d'information sur des thématiques particulières (maladies rares dégénératives), actions collectives. • Développer des actions de formations pour les professionnels qui interviennent à domicile.
Apport de l'action	Améliorer la vie de l'aidant et celle de son proche, et préserver sa santé.
Publics cibles	Les proches aidants, les professionnels

Secteur géographique	Pays Aixois Morvan
Calendrier - programmation	2017-2019
Porteur de l'action	Structures portant ce type d'actions et coordinateur du CLS pour leur mobilisation, Plateforme de répit, Conseil Départemental, CARSAT.
Acteurs à mobiliser	Conseil Départemental, Communes et CCAS, associations, centres d'accueil de jour, Pôle de Gérontologie Interrégional (PGI) Bourgogne-Franche-Comté, prestataires d'aide à domicile, caisses de retraite, CARSAT, GRETA.
Sources de financement potentielles	ARS, Conseil Départemental, Pays et CCAS, communes.
Indicateurs de suivi	Réalisation d'un état des lieux. Nombre et type d'actions de communication réalisées. Nombre de personnes informées (habitants, professionnels...) Augmentation de la fréquentation des actions existantes.

• Orientation stratégique II : Améliorer la prise en charge médico-sociale

AXE Personnes Agées

Fiche n° 14	Appui aux programmes de prévention à travers le déploiement du programme OMEGAH (Objectif Mieux Etre Grand Age Hébergement)
Motivation de l'action	<p>Le pays Aulois Morvan est un territoire rural, confronté à une forte part de population âgée. La part des 60 ans et plus représente 19,5 % de la population et celle des plus de 75 ans représente 12 %, ce qui est plus élevée que dans le département (8,7%).</p> <p>Dans ce cadre, il semble intéressant de mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation à la santé afin de préserver la qualité de vie des personnes âgées en EHPAD et de faire en sorte de ralentir la perte d'autonomie.</p>
Objectif général	Préserver l'autonomie des personnes âgées et leur qualité de vie en établissement.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la mémoire et la qualité de vie des personnes âgées pouvant présenter une altération importantes des fonctions cognitives. • Diminuer le risque, la gravité des chutes et leurs conséquences. • Prévenir la dénutrition. • Améliorer la santé bucco-dentaire.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure prévention dans le domaine des chutes, de la dénutrition et de l'hygiène bucco-dentaire pour les résidents d'EHPAD. • Meilleure connaissance de ce dispositif auprès des EHPAD. • Réduction des hospitalisations indues.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer les 4 modules du programme OMEGAH au sein des EHPAD en lien avec les acteurs de terrain : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pack Euréka</i> : programme de stimulation cognitive et psychosociale - <i>L'équilibre où en êtes-vous?</i> : programme qui vise à diminuer le risque, la fréquence et la gravité des chutes - <i>Pass Alimentation</i> : programme qui vise à prévenir et limiter la dénutrition des personnes âgées - <i>La vie à pleines dents</i> : module de formation-action ayant pour but d'améliorer la santé bucco-dentaire des résidents d'EHPAD en encourageant la toilette au quotidien et le recours aux actes de prévention et de soins • Etudier la possibilité d'élargir les modules aux personnes âgées à domicile les plus dépendantes.
Apport de l'action	Amélioration de la qualité et de l'hygiène de vie des résidents.

Publics cibles	Les personnes âgées de + 75 ans hébergées en établissements. Les personnes âgées à domicile les plus dépendantes.
Secteur géographique	Pays Auxois Morvan
Calendrier - programmation	2017-2019
Porteur de l'action	Pôle de gérontologie interrégional Bourgogne/Franche Comté
Acteurs à mobiliser	Les EHPAD du Pays, la Caisse régionale de la MSA, la CARSAT et la Mutualité Française Bourgogne Acteur du maintien à domicile
Sources de financement potentielles	ARS
Indicateurs de suivi	Nombre d'établissements bénéficiaires de l'action. Nombre de modules mis en place. Nombre de journées de formation réalisées. Nombre de résidents bénéficiaires.

Modalités de mise en œuvre du contrat

Fiche n° 15°	Animer le Contrat Local de Santé du Pays Auxois Morvan
Motivation de l'action	L'animation, la coordination, la mise en œuvre et le suivi du Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire. L'affectation d'une personne dédiée au CLS est la condition sine qua non d'une mise en œuvre efficiente du contrat.
Objectif général	Permettre la mise en œuvre du programme d'actions du CLS
Objectifs opérationnels	Animer le Contrat. Accompagner les développements de projets locaux. Organiser et animer les instances de concertation.
Résultats attendus	Réalisation des actions inscrites au Contrat. Maintien de la mobilisation des acteurs autour du CLS.
Description de l'action	Un temps consacré à l'animation santé pour mettre en œuvre le CLS sera défini et permettra : <ul style="list-style-type: none"> • D'accompagner et suivre les actions du contrat. • De mobiliser et animer les partenariats nécessaires à la réalisation des projets. • D'accompagner les maîtres d'ouvrages identifiés au Contrat (appui technique, administratif et financier) • D'assurer l'information et la coordination auprès de l'ensemble des partenaires du Contrat. • De piloter les actions dont le Pays Auxois Morvan est porteur. • D'organiser et co-animer le GATS, en lien avec les copilotes et l'animateur territorial en santé de l'ARS. • De participer à l'évaluation du CLS en lien avec l'animateur territorial en santé de l'ARS. • D'être l'interface entre les porteurs de projets et les financeurs/acteurs institutionnels.
Apport de l'action	De manière indirecte, le temps d'animation permettra la mise en œuvre globale des actions du CLS et de manière directe, permettra la réalisation d'un certain nombre d'actions. Sans ce travail, ces actions ne pourraient pas être réalisées.
Publics cibles	Ensemble des structures identifiées comme partenaires possibles des fiches actions du CLS.
Secteur géographique	Pays Auxois Morvan
Calendrier programmation	- 2017 - 2019
Porteur de l'action	Pays Auxois Morvan
Acteurs à mobiliser	Conseil Régional, EPCI et/ou communes, Professionnels de santé, Professionnels de structures médico-sociales, Opérateurs de

	prévention, Associations.
Sources de financement potentielles	ARS, Pays Auxois Morvan
Indicateurs de suivis	Nombre de groupes d'animation territorial de santé organisés. Nombre de porteurs de projet accompagnés pour la réalisation de leur action. Nombre d'actions mises en œuvre.

• Orientation stratégique I : Renforcer les soins de proximité

Axe coordination des acteurs de santé

Fiche n° 16	Favoriser la coordination des acteurs du territoire
Motivation de l'action	<p>A l'heure où le nombre de personnes en besoin d'aide à l'autonomie ne cesse d'augmenter, un des enjeux majeurs est de garantir la continuité et la cohérence des soins et des accompagnements apportés à ces personnes, que ce soit pour les personnes âgées dépendantes, pour les personnes handicapées ou pour les personnes atteintes de maladies chroniques invalidantes.</p> <p>Cette problématique concerne la personne et sa famille ou aidants qui sont confrontés à une fragmentation de l'offre, à des discontinuités de parcours, à des manques d'offres répondant à ses besoins. Elle touche également les professionnels qui ont des difficultés de coopération par manque d'outils communs et de culture commune, avec un champ d'action et de responsabilité propre à chacun.</p> <p>La coordination des acteurs devient alors une nécessité pour garantir une qualité dans la prise en charge des parcours des personnes concernées.</p> <p>De nombreuses lois intègrent cette volonté d'organisation nouvelle comme la loi de modernisation de notre système de santé et la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.</p> <p>Une multitude d'outils de coordination existe : MAIA, future plateforme territoriale d'appui, hospitalisation à domicile, maisons de santé pluriprofessionnelle.</p> <p>Il convient ainsi, sous la responsabilité des institutions en charge de ces dispositifs dans le cadre de leur champ de compétence qui leur est dévolu réglementairement, d'accompagner et de piloter leur mise en œuvre.</p>
Objectif général	Fluidifier la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.
Objectifs opérationnels	<p>Mieux définir le champ d'intervention des différents dispositifs.</p> <p>Organiser de façon pragmatique les instances de gouvernance.</p> <p>Mieux appréhender les orientations des personnes dans les dispositifs de prise en charge.</p>
Résultats attendus	Améliorer la coopération des acteurs.
Description de l'action	<p>Définir et accompagner la mise en œuvre des instances de gouvernance.</p> <p>Mettre en place les instances de concertation pour l'orientation des personnes dans le système de prise en charge.</p>

Apport de l'action	Permettre un accès facilité aux différents dispositifs de coordination par les professionnels.
Publics cibles	Acteurs du champ sanitaire, ambulatoire, médico-social et social
Secteur géographique	Pays Auxois Morvan
Calendrier - programmation	2017 - 2019
Porteur de l'action	ARS, Conseil Départemental, pays Auxois Morvan
Acteurs à mobiliser	MAIA départementale, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), Plateforme Territoriale d'Appui (PTA), maisons de santé pluriprofessionnelle, acteurs du médico-social, du social, acteurs de l'aide à domicile...
Sources de financement potentielles	ARS, Conseil départemental
Indicateurs de suivi	Mise en place des instances de gouvernance. Mise en place des instances de concertation. Nombre de situations traitées.

